

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

| | |
|--|--|
| DELIBERATION N°CP2024- 12/5/26 DOSSIER N°6634 | RECONDUCTION DE LA CONVENTION SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) MILIEUX AQUATIQUES |
|--|--|

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : RECONDUCTION DE LA CONVENTION SYSTÈME
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) MILIEUX AQUATIQUES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-12/5/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter le projet de convention annexé à la présente délibération qui prendra effet à compter du 01 janvier 2025 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention, le cas échéant en y apportant des ajustements mineurs qui ne modifient pas la nature des engagements contractuels du Département, avec les structures compétentes. La liste des structures est jointe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET